

Rapport ESG et Climat des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Exercice 2023



Mutuelle
de Poitiers
Assurances

PRÉAMBULE

Le présent rapport ESG et Climat vise l'ensemble des investissements mobiliers et immobiliers de l'exercice 2023 des entités composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, soit la Mutuelle de Poitiers Assurances et sa filiale la SA Pronoé Prévoyance.

En effet, le 26 novembre 2021, la Mutuelle de Poitiers Assurances a créé une filiale de prévoyance, à savoir la société anonyme à conseil d'administration Pronoé Prévoyance. Cette filiale a obtenu l'agrément de l'ACPR le 10 octobre 2022 pour son activité vie et non-vie (agrément publié au Journal officiel le 1^{er} décembre 2022) et a débuté son activité le 26 janvier 2023 en proposant des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail. La création de cette nouvelle entité répond aux objectifs de développement des assurances de personnes et notamment des risques des professionnels et permet de mieux répondre aux besoins de tous nos sociétaires.

La Mutuelle de Poitiers Assurances est le principal actionnaire de Pronoé Prévoyance, avec 99,9% du capital social. Pronoé Prévoyance a comme autre actionnaire la SAS Barruel et Giraud, société de courtage et filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 0,1% du capital social restant.

En application des définitions de l'article L.356-1 du Code des Assurances, la Mutuelle de Poitiers Assurances est désignée « entreprise mère », la société anonyme Pronoé Prévoyance « entreprise filiale ». La Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance constituent un Groupe prudentiel au sens de la Directive Solvabilité II. Ce Groupe prudentiel, désigné sous le terme de « Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances », n'est pas doté de la personnalité morale et en conséquence ne dispose pas d'organes de gouvernance propres, ni de statuts.

Chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances supervise, pilote, suit et contrôle ses activités. À cet effet, la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance disposent d'organes de gouvernance spécifiques (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Directeur Général, Dirigeants Effectifs) ainsi que de fonctions clés propres.

Pour réaliser ses activités, Pronoé Prévoyance fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Dans le cadre de prestations de services rendues par la Mutuelle de Poitiers Assurances à Pronoé Prévoyance, la Mutuelle de Poitiers Assurances a en charge l'ensemble de la gestion opérationnelle et notamment la gestion comptable et financière relative à l'activité de Pronoé Prévoyance.

Dans l'exercice de leurs activités, les entités composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont guidées par leur mission de protection des personnes et des biens de leurs sociétaires. Les valeurs de professionnalisme, d'esprit mutualiste, de bienveillance, de proximité, de convivialité et de dynamisme se vivent au quotidien dans chacune des actions des acteurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances et s'inscrivent dans une vision de durabilité.

La Mutuelle de Poitiers Assurances en tant qu'« entreprise mère » a décidé de communiquer, de façon volontaire, sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur le périmètre du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en respectant l'ensemble des exigences réglementaires de l'article 29 de la Loi Energie-Climat, bien que le Groupe ne soit pas assujéti à ces exigences et que seule l'entité Pronoé Prévoyance¹ soit soumise à l'exigence de communication simplifiée² sur l'exercice 2023.

Cette démarche illustre sa mobilisation et ses motivations en faveur de la finance durable, de la transparence envers ses parties prenantes et sa volonté de s'adapter aux évolutions rapides de ce domaine.

Le présent rapport ESG et Climat rend compte de l'ensemble des actions et engagements pris par les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en matière d'investissement responsable et expose les dispositions communes à chaque entité et leurs spécificités.

Il porte sur l'exercice 2023. Il est élaboré conformément à l'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et conformément aux dispositions prévues au V de l'article D553-16-1 du Code monétaire et financier et à l'instruction ACPR n°2022-I-24 – Annexe B.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous transmettrons notre rapport ESG et Climat à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et à l'Agence de la transition écologique (ADEME). Nous publierons également notre rapport ESG et Climat sur notre site internet.

Ce rapport a été présenté et approuvé par les Conseils d'administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance en séance du 7 juin 2024.

¹ Au 31/12/2023, les actifs sous gestion de Pronoé Prévoyance sont inférieurs à 500 millions d'euros ou son total bilan est inférieur à 500 millions d'euros et Pronoé Prévoyance n'atteint pas le seuil des 500 salariés.

² Le reporting simplifié prévoit la publication de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG et de la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

TABLE DES MATIÈRES

1. Démarche générale de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	2
1.1. Présentation des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	2
1.2. Analyse de la structure des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	3
1.3. Démarche RSE	7
1.4. Démarche ESG en matière d'investissement	8
1.5. Non-prise en considération des Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité	9
1.6. Politique d'exclusion	9
1.7. Intégration des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement	10
2. Moyens internes déployés	11
2.1. Moyens internes et externes	11
2.2. Plan de formation	11
3. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	12
3.1. Gouvernance stratégique	12
3.2. Gouvernance opérationnelle	13
3.3. Communication interne et externe	13
3.4. Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité	13
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et description de sa mise en œuvre	14
4.1. Démarche d'engagement	14
4.2. Politique de vote	15
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	15
5.1. Eligibilité et alignement Taxonomie (part verte)	16
5.2. Expositions aux activités liées aux énergies fossiles (part brune)	20
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	23
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	28
8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	33
9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	34

1. Démarche générale de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1.1. Présentation des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

La **Mutuelle de Poitiers Assurances** est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Fondée en 1838, la Mutuelle de Poitiers a pour vocation la protection des personnes et des biens de ses Sociétaires. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer. Elle exerce une activité non-vie relevant des branches 1 à 3 et 5 à 17 visées à l'article R 321-1 du code des assurances et commercialise des contrats en assurances de dommages (Incendie - Accident – Risques Divers) et assurances de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents).

Société de taille intermédiaire, la Mutuelle de Poitiers Assurances fait preuve d'une forte capacité d'adaptation à son environnement. Son offre de produits d'assurance lui permet d'accompagner ses sociétaires avec des solutions adaptées et d'établir une relation durable basée sur la confiance.

Centrée sur son métier d'assureur mutualiste, la Mutuelle de Poitiers Assurances s'inscrit dans une vision de long terme avec pour objectif constant le renforcement de ses fonds propres lui permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité financière nécessaire pour tenir ses engagements et assurer la protection de ses sociétaires.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- Le Conseil d'Administration, dont les membres sont nommés par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2023, la Mutuelle de Poitiers Assurances compte 1 187 personnes au service des Sociétaires dont :

- 320 personnes au siège (y compris le personnel de la STIC) qui assument les fonctions d'assistance au réseau, ainsi que les fonctions support et de pilotage de l'activité ;
- 867 personnes dans le réseau commercial au service direct des Sociétaires pour la souscription des contrats et leur gestion.

La Société exerce son activité en France uniquement et est présente dans 59 départements avec 311 points de vente.

Au cours de l'exercice 2023, la Mutuelle de Poitiers Assurances a réalisé un chiffre d'affaires de 485,2 millions d'euros et un résultat net de 37 000 euros. Son total bilan s'est établi à 1 479,8 millions d'euros pour 258,4 millions d'euros de fonds propres.

Pronoé Prévoyance, Société anonyme à Conseil d'administration, a été agréée par l'ACPR le 10 octobre 2022 pour les branches 1-2 et 20 visées à l'article R.321-1 du Code des assurances (publication au Journal officiel le 1er décembre 2022) et exerce depuis le 26 janvier 2023 une activité vie et non-vie. Elle a vocation à proposer des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail. Elle commercialisera (à compter de 2025 selon le planning actuel) des contrats obsèques vie entière conformément à l'agrément accordé par l'ACPR le 10 octobre 2022.

La gouvernance de Pronoé Prévoyance repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts assurent le contrôle, la stratégie et la gestion de la société :

- L'Assemblée Générale, composée des actionnaires,
- Le Conseil d'Administration, dont les membres sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2023, Pronoé Prévoyance a réalisé un chiffre d'affaires de 169 859 euros et un résultat net de -161 388 euros. Son total bilan s'est établi à 12,6 millions d'euros pour 11,8 millions d'euros de fonds propres.

Au lancement de son activité, il a été décidé que Pronoé Prévoyance SA n'aura pas de salariés. Aussi, pour réaliser ses activités, Pronoé Prévoyance utilise et fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Les valeurs, issues du mutualisme, font des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances des investisseurs de long terme qui pilotent leur gestion, notamment financière, de façon responsable pour une performance durable de leurs actifs et qui tiennent compte des risques financiers, mais également extra-financiers. Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances croient en la pertinence d'une approche progressive dans l'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. La prise en compte des éléments ESG contribue à une meilleure évaluation des risques associés aux investissements, quel que soit le type d'actif. Plus globalement, la prise en compte des critères ESG et du risque en matière de durabilité permet d'inscrire les activités des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dans une perspective de prospérité au bénéfice de l'entreprise, de ses salariés, de ses sociétaires et assurés et de l'ensemble de ses parties prenantes.

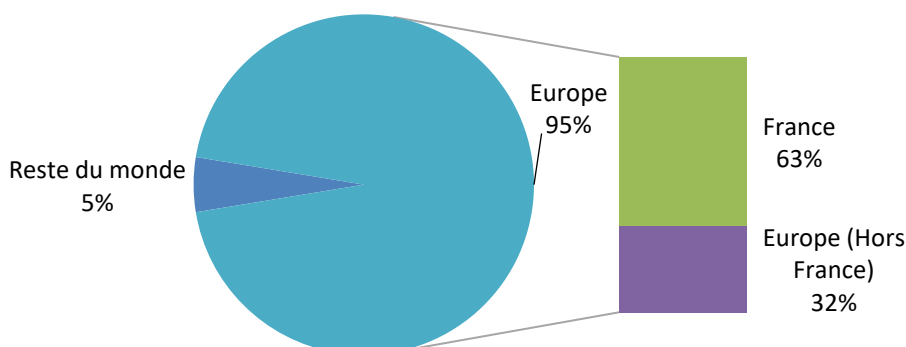
Chaque entité gère ses actifs mobiliers, immobiliers et forestiers en bon père de famille et agit selon le principe de la personne prudente. Elles prennent ainsi en compte les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de concentration, et de sécurité dans leurs choix d'investissement mais prennent en compte également le risque en matière de durabilité ainsi que les risques associés au changement climatique pour préserver la performance future de leurs actifs.

1.2. Analyse de la structure des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances gèrent 1 173,5 millions d'euros d'actifs mobiliers et immobiliers en valeur de réalisation dont près de 12,2 millions d'euros sont gérés au niveau de la filiale Pronoé Prévoyance.

Dans la section suivante, nous présentons l'analyse de la structure des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2023, par répartition géographique et par catégorie d'actifs.

Répartition par zone géographique des actifs mobiliers couverts par l'analyse ESG des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2023 (en valeur de réalisation)

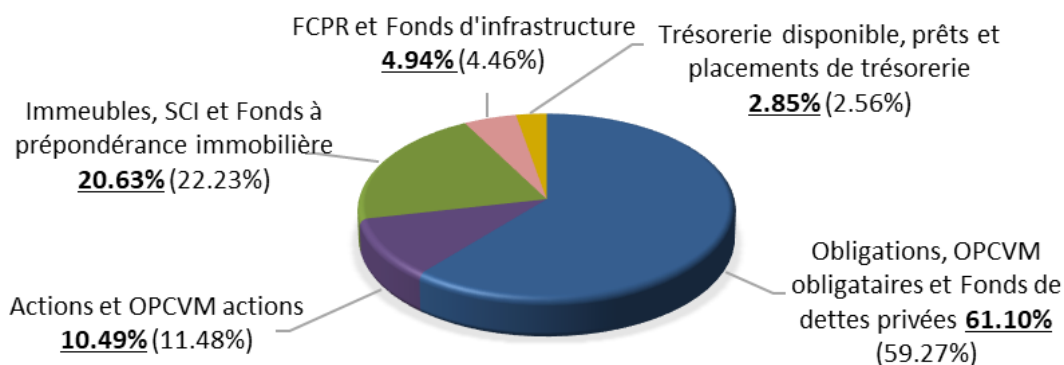


L'exposition au risque des émetteurs français dont nous avons une bonne connaissance représente quasiment deux tiers des investissements mobiliers des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Nous limitons notre exposition au risque des pays périphériques de la Zone Euro (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) et nous ciblons très majoritairement des émetteurs présents sur les marchés de l'OCDE. Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers souhaitent, à travers cette allocation géographique, contribuer au développement local, français et européen.

Dans les graphiques suivants, nous présentons la répartition par catégorie de placements, des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et plus spécifiquement de l'entité Pronoé Prévoyance au 31 décembre 2023.

Répartition par catégorie de placements, des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2023 (en valeur de réalisation)



Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances agissent en personne prudente en maintenant une réelle diversification de leurs actifs et de leurs contreparties avec une proportion d'actifs obligataires (obligations en direct, OPCVM obligataires, fonds de dettes privées) représentant 61,1% de l'ensemble des actifs en valeur de réalisation au 31 décembre 2023.

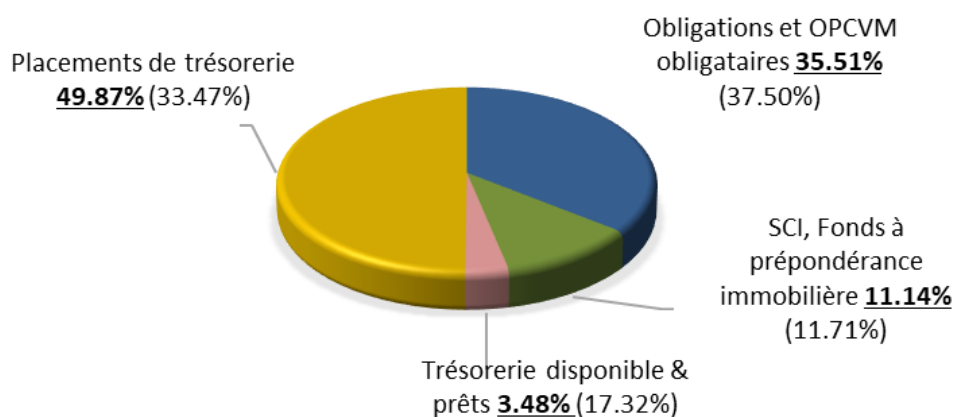
Les expositions sur les autres classes d'actifs, telles que les actions ou l'immobilier, viennent diversifier les placements et améliorer globalement la rentabilité en contrepartie d'une plus forte volatilité sur les actions et

d'une plus faible liquidité sur l'immobilier. Les liquidités sont maintenues à un niveau suffisant en permanence pour répondre au risque de liquidité conformément au principe de la personne prudente.

Dans le cadre des investissements en fonds d'actifs cotés et non cotés, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances travaillent en étroite relation avec des sociétés de gestion chargées de gérer les fonds en délégation.

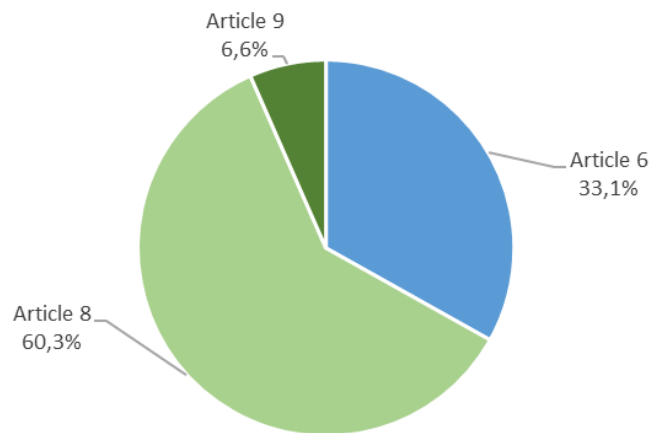
L'exposition de l'entité Pronoé Prévoyance aux actifs obligataires et aux placements dits à court terme (trésorerie disponible, prêts et placements de trésorerie) représentait 88,9% de l'ensemble des actifs en valeur de réalisation au 31 décembre 2023.

Répartition par catégorie de placements, des actifs de l'entité Pronoé Prévoyance au 31/12/2023 (en valeur de réalisation)



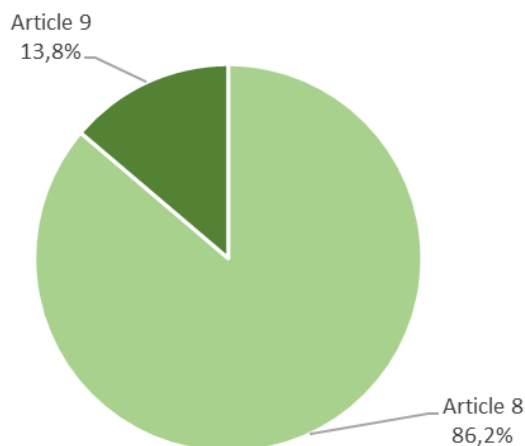
Dans les graphiques suivants, nous analysons la répartition des fonds d'actifs cotés et non cotés selon la classification SFDR pour le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et plus spécifiquement pour l'entité Pronoé Prévoyance au 31 décembre 2023.

Répartition selon la classification SFDR des fonds d'actifs cotés et non cotés en délégation des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2023 (en valeur de réalisation)



Au 31 décembre 2023, les fonds d'actifs cotés et non cotés des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont investis à hauteur de 60,3% dans des fonds Article 8 et de 6,6% dans les fonds Article 9.

Répartition selon la classification SFDR des fonds d'actifs cotés et non cotés en délégation de Pronoé Prévoyance au 31/12/2023 (en valeur de réalisation)



Au 31 décembre 2023, les fonds d'actifs cotés et non cotés de l'entité Pronoé Prévoyance sont investis à hauteur de 86,2% dans des fonds classifiés Article 8 SFDR et de 13,8% dans les fonds classifiés Article 9 SFDR.

Depuis 2022, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont engagées pour leurs nouveaux investissements à investir prioritairement dans des fonds d'actifs cotés et non cotés classifiés Article 8 et Article 9 SFDR. Cette priorisation se réalise également à travers l'appréciation des fonds ayant obtenu un label attestant de la durabilité de la démarche d'investissement tel que le label ISR en France.

Dans le cadre de leur démarche d'amélioration continue, spécifiquement dans la gestion déléguée, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances renforceront leur approche de durabilité dès 2024 en ciblant 100% des investissements sur de nouveaux fonds d'actifs cotés et non cotés en Article 8 ou Article 9 du règlement SFDR. Pronoé Prévoyance a un stock de 100% de fonds Article 8 et Article 9 SFDR.

Un objectif chiffré sera mis en place concernant l'évolution du stock de l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances, à savoir :

- Pour les fonds non cotés, un objectif à 50% du stock en Article 8 et Article 9 à horizon 5 ans contre 43.6% au 31 décembre 2023,
- Pour les fonds cotés, un objectif fixé à 100% du stock en Article 8 et Article 9 à horizon 5 ans contre 90.4% au 31 décembre 2023.

Nous renforcerons également notre processus de sélection des fonds dans lesquels nous investissons en nous appuyant sur des thématiques et des labels en accord avec les valeurs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Dès 2024, nous intégrerons dans la politique de durabilité des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances une définition claire des thématiques et des labels que nous souhaitons prioriser en lien avec ce processus de sélection des fonds.

1.3. Démarche RSE

Les effets du dérèglement climatique se font régulièrement sentir (sécheresses à répétition, feux de forêts, épisodes de grêles records, succession de tempêtes, inondations, augmentation induite du coût de la réassurance...) et pèsent fortement dans les comptes de résultat de la Mutuelle de Poitiers Assurances, ces dernières années. Face à ce dérèglement climatique, le Monde, l'Europe et la France se mobilisent en légiférant et réglementant abondamment sur le sujet de la Responsabilité Sociétale des Entreprises afin de contraindre les entreprises à être plus vertueuses sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance considérant que les entreprises ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la société civile. La Mutuelle de Poitiers Assurances entend, à sa mesure, s'inscrire pleinement dans cette démarche qui l'incite à s'améliorer sur ces enjeux et communiquer sur ces sujets de manière plus claire et transparente, aussi bien en interne qu'en externe pour accroître son attractivité et participer à la construction d'un monde plus durable. C'est la raison pour laquelle une organisation est mise en place avec une gouvernance spécifique (1) et que la prise en compte de ces différents enjeux est formalisée à travers plusieurs éléments (2).

1. Organisation et gouvernance

Les éléments stratégiques de la démarche RSE de la Mutuelle de Poitiers Assurances sont proposés par le Directeur Général aux membres du Conseil d'Administration.

La responsabilité du sujet a été confié au Directeur de l'Indemnisation dont les responsabilités ont été étendues à la RSE.

Une Taskforce RSE a été créée dont les travaux sont pilotés par le Directeur de l'Indemnisation et de la RSE appuyé par le Directeur Organisation et Audit Interne et trois collaborateurs qui sont dédiés en totalité ou partiellement aux enjeux de durabilité.

Un comité de pilotage RSE a également été mis en place. Ce comité de pilotage rassemble l'ensemble des Directeurs de la société, les membres de la Taskforce, l'ensemble des fonctions clés au sens de Solvabilité 2 ainsi que les responsables des autres fonctions importantes de l'entreprise (contrôle interne et gestion de la qualité des données). L'objectif de ce comité de pilotage, présidé par le Directeur de l'Indemnisation et de la RSE, est de piloter l'ensemble des sujets relatifs à la RSE au sein de la société.

Le comité de pilotage RSE est intégré à la gouvernance générale de gestion des risques. Ces travaux sont donc visés, au titre de la direction de l'entreprise, par le Comité Opérationnel des Risques et le Comité d'Agrégation des Risques et des Fonctions Clés, et au titre du Conseil d'Administration, par le Comité Financier d'Audit et des Risques (comité spécialisé du Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances), afin d'assurer une cohérence générale en matière de gestion des risques. Enfin, un administrateur référent sur la RSE sera nommé au Conseil d'Administration sur la thématique de la RSE.

2. Formalisation des enjeux de RSE à travers plusieurs éléments

La prise en compte des enjeux relatifs à la RSE est formalisée à travers plusieurs éléments :

- **Une stratégie générale d'entreprise** qui intègre bien les enjeux RSE, synthétisée par une raison d'être qui représente la boussole des décisions prises ;
- **Des valeurs enrichies** embarquant la dimension RSE afin de guider les actions et les comportements au quotidien ;
- **Un manifeste** visant à faire mieux connaître notre stratégie d'entreprise, notre raison d'être, nos valeurs et de décliner plus précisément nos ambitions en matière de RSE.

À partir de ces éléments généraux, la Mutuelle de Poitiers Assurances décline des feuilles de route opérationnelles par direction afin de s'engager dans une démarche ordonnée, active et concrète d'amélioration.

Ces travaux sont le fruit de plusieurs ateliers de travail collectifs composés des salariés des différentes Directions de l'entreprise, d'agents généraux et de collaborateurs d'agence, de l'ensemble des membres du Comité de Direction, de l'ensemble des principaux cadres de l'entreprise et d'une représentation des délégués des Sociétaires.

Ces ateliers ont permis de mettre en exergue les enjeux relatifs à la RSE propres à la Mutuelle de Poitiers Assurances, l'objectif étant d'intégrer concrètement et de façon cohérente dans chacun des métiers, au siège ou dans le réseau, des actions qui permettent de contribuer à être une entreprise d'assurance plus responsable et plus durable.

1.4. Démarche ESG en matière d'investissement

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont adopté une démarche d'amélioration continue en matière d'intégration des critères ESG pour déployer et mettre en œuvre leurs pratiques au fil des années et disposer d'une démarche ESG ambitieuse et pragmatique d'investisseur responsable.

En effet, dès 2017, la Mutuelle de Poitiers Assurances a formalisé une démarche, qui s'applique à l'ensemble de ses actifs cotés, d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement. À cette date, la Mutuelle de Poitiers Assurances s'est dotée d'une **Charte d'Investisseur Responsable** et a publié son **rapport ESG** conformément à l'Article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

En 2023, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont publié la **Politique de durabilité** conformément à la réglementation Européenne encadrant l'intégration des risques en matière de durabilité à la fois dans les processus et dans les décisions d'investissement, ainsi que pour le conseil en produits d'épargne-retraite.

La **Politique de durabilité** s'articule autour de quatre piliers :

- La méthode d'intégration des critères ESG selon la classe d'actifs et la forme de détention distinguant ainsi les investissements en actifs cotés et non cotés en direct, les investissements en actifs cotés et non cotés en délégation et les investissements immobiliers, y compris le parc forestier en direct ;
- La politique d'exclusion intégrant la notion d'exclusion sectorielle ou par type d'activité et le non-respect de certaines conventions et lois internationales ;
- La politique de vote avec un engagement actionnarial lors des Assemblées Générales des entreprises ;
- Le suivi des controverses à travers l'évaluation des incidents liés aux facteurs ESG.

Cette stratégie se déploie sur toute la chaîne de valeur de l'investissement, dès la phase de préinvestissement et pendant toute la durée de détention. Elle s'applique à l'ensemble des encours sous gestion des entités du Groupe prudentiel.

Dans le cadre d'une démarche de progrès continu de leurs pratiques, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances enrichiront, dès 2024, leur stratégie d'investisseur responsable en renforçant le volet maîtrise des risques en matière de durabilité et en élargissant et précisant la politique d'exclusion (cf. section 1.6). En outre, elles débiteront l'analyse de l'opportunité d'adhérer à une ou plusieurs initiatives dédiées à l'investissement responsable telles que les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et le Forum de l'Investissement Responsable (FIR). Mais également des initiatives et actions à mettre en place sur le plan social avec un focus particulier porté aux enjeux locaux. Ces initiatives permettront de valoriser les pratiques ESG des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de renforcer l'engagement et les échanges avec l'écosystème de l'investissement responsable en France.

1.5. Non-prise en considération des Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ne prennent pas en considération les incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Compte tenu de la mise en œuvre récente de leur politique de durabilité, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont décidé de concentrer leurs ressources sur la montée en compétence et l'intégration des risques liés à la durabilité. À l'avenir, les entités évalueront, selon l'évolution des exigences réglementaires et les informations disponibles, la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

1.6. Politique d'exclusion

La politique d'exclusion se traduit au sein des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par la prise en considération des éléments fondamentaux, tels que la protection des droits humains et le respect du droit international, dans la gestion des investissements en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Par ce biais, les exclusions mises en place par les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont relatives aux émetteurs ne respectant pas les conventions d'Ottawa et d'Oslo, sur l'interdiction de la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions, comme l'impose la loi, mais également aux émetteurs dont l'activité principale est en lien avec le tabac, les jeux d'argent ou la pornographie, ou liée au charbon ou aux hydrocarbures non conventionnels.

Dès 2024, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont pour ambition de renforcer leur politique d'exclusion notamment en apportant des détails concernant la notion d'activité principale que

nous définissons comme l'ensemble des activités exclues, en cumulé, pour encadrer cet ensemble à un pourcentage quantifiable d'au moins 50% du chiffre d'affaires du dernier exercice comptable et d'exclure des nouveaux investissements mobiliers cotés en gestion directe, les entreprises référencées dans la Global Coal Exit List.

De plus, dès 2025, des réflexions seront menées sur la mise en place d'une exclusion, pour les nouveaux investissements mobiliers cotés en gestion directe, des entreprises réalisant des activités telles que la production et l'extraction des hydrocarbures non conventionnels et n'ayant pas défini de stratégie de sortie de ces activités afin d'aligner les pratiques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances avec le contexte européen et les normes et accords internationaux, tels que les pratiques des PRI (*Principles for Responsible Investment*).

1.7. Intégration des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement

Gestion directe des actifs cotés et non cotés

Pour les actifs cotés et non cotés en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances intègrent la prise en compte des facteurs ESG dans les processus et décisions d'investissement. Cette intégration s'appuie sur la notion de « *best effort* », autrement dit l'identification des émetteurs ayant un niveau de maturité en matière d'ESG relativement élevé, et dont l'engagement est clairement défini en matière d'ESG. Par ailleurs, une évaluation des engagements ESG et des risques de controverses est effectuée pour chaque nouvel émetteur à travers une analyse extra-financière en phase de préinvestissement, puis, une fois en portefeuille, un suivi des engagements ESG des émetteurs est réalisé annuellement et des risques de controverses trimestriellement.

Dès 2024, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ajoutent l'objectif d'analyse et de suivi de la stratégie climat des émetteurs dès la phase de préinvestissement et tout au long de la période de détention avec une fréquence annuelle pour les actifs cotés détenus en direct.

À partir de 2026, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances mèneront une réflexion sur la mise en place d'objectifs quantitatifs en matière d'investissements en obligations vertes et durables sur les nouveaux investissements obligataires en gestion directe.

Gestion directe des actifs immobiliers

La Mutuelle de Poitiers Assurances a développé une démarche environnementale afin de suivre la performance énergétique de son parc immobilier, en réponse à la loi Climat et Résilience de 2021. Par ce biais, les diagnostics de performance énergétique sont établis préalablement à la remise en location ou à la vente, et un audit énergétique est réalisé pour améliorer si nécessaire la performance énergétique et potentiellement développer un plan d'action de travaux de rénovation.

Par ailleurs, la Mutuelle de Poitiers Assurances a développé une démarche de gestion écologique et ambitieuse pour son parc forestier en mettant en œuvre des actions et des initiatives visant la protection des ressources, une exploitation raisonnée et économiquement durable, tout en prenant en compte la protection de la biodiversité.

De plus, le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ambitionne, dès 2024, de renforcer le cadre de suivi des actifs, l'adoption d'un cadre de référence et la formalisation de la démarche de dialogue avec ses parties prenantes.

Gestion déléguée des actifs cotés et non cotés

Pour les actifs cotés et non cotés en gestion déléguée (fonds cotés, fonds non cotés et mandats de gestion), les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances exigent de leurs sociétés de gestion partenaires qu'elles prennent en compte les critères ESG dans leurs processus de gestion, de sélection et d'investissement. Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances accordent une importance particulière aux labels ESG des fonds investis, aux Objectifs de Développement Durable intégrés dans les démarches ESG ainsi qu'aux engagements pour l'investissement responsable. De plus, elles ont adopté une approche d'analyse pour évaluer la performance ESG des fonds et des sociétés de gestion. Chaque année, elles procèdent au suivi des critères ESG en intégrant les informations fournies par ces sociétés dans les rapports ESG. Le suivi des controverses est effectué trimestriellement sous réserve de la diffusion du rapport de controverses par les sociétés de gestion ou à défaut annuellement.

Dès 2024, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances souhaitent refléter leurs ambitions en renforçant leurs exigences envers les sociétés de gestion et le processus de sélection des fonds via :

- La formalisation des exigences minimales à respecter pour les sociétés de gestion, par exemple en termes d'exclusion, dans le but de s'assurer que les principes de fonctionnement des sociétés de gestion sont en accord avec ses valeurs ;
- La formalisation du suivi des controverses et leur intégration au processus de prise de décision ;
- La mise en place d'une veille des pratiques des sociétés de gestion partenaires et des fonds investis, en accord avec les nouvelles exigences d'évaluation ESG.

2. Moyens internes déployés

2.1. Moyens internes et externes

Au sein de la Direction Financière et des Risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances, deux services se chargent des investissements des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances :

- le premier est dédié aux actifs mobiliers en gestion directe et en gestion déléguée et aux actifs immobiliers en gestion déléguée ;
- le second est dédié aux actifs immobiliers en gestion directe.

Ces deux services réunissent 13 collaborateurs et affichent un taux de féminisation global de 54% au 31 décembre 2023.

En complément de leurs ressources internes, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont été accompagnées par un prestataire externe à savoir EthiFinance pour aider à la structuration de la démarche ESG et pour la production des rapports quantitatifs et qualitatifs ESG et Climat élaborés conformément à l'article 29 de la Loi Energie-Climat. Ce prestataire fournit également les données nécessaires à la réalisation de ces rapports.

2.2. Plan de formation

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont conscientes que le sujet de la durabilité est en constante évolution. En 2023, dans le cadre du renforcement des capacités et des compétences de ses

collaborateurs, les membres des équipes de la gestion des actifs mobiliers et immobiliers ont participé à différents webinaires et conférences sur les thèmes de la RSE et de l'ESG.

Plusieurs collaborateurs partagent leurs connaissances et expertises au sein des groupes de travail de France Assureurs (FA), de l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM) et la Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle (ROAM).

Par ailleurs, dans une démarche de développement des compétences, et ce pour 2023, un module complémentaire de formation RSE a été dispensé à destination de l'ensemble des gérants d'actifs mobiliers et autres collaborateurs concernés au niveau des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. La sensibilisation des membres du Conseil d'Administration a été réalisée lors d'une session dédiée aux sujets de la RSE en décembre 2023.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont mis en place en 2023 un séminaire RSE incluant un panel de collaborateurs dans l'optique d'accroître le partage des expertises et des pratiques entre collaborateurs avec pour ambition de renforcer leurs capacités internes. Elles poursuivront cet objectif en 2024 en enrichissant le plan de formation de leurs collaborateurs. L'ambition des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances étant de continuer à renforcer les capacités internes et les compétences de leurs collaborateurs sur les sujets en lien avec la durabilité et l'ESG à travers le temps. Ce renforcement des capacités internes et des compétences sera réalisé à travers deux perspectives : la première concerne l'identification des besoins des équipes dans le but d'appréhender au mieux les sujets de durabilité et de l'ESG, notamment au niveau des évolutions réglementaires. La seconde perspective est dédiée à la mise en place d'un plan de formation évolutif intégrant les sujets pertinents auxquels les collaborateurs sont régulièrement confrontés. Il s'agit ici de prioriser les sessions de formation et webinaires lorsqu'ils sont liés au sujet réglementaire et normatif, mais également lorsqu'ils sont liés à des thèmes tels que le changement climatique et la biodiversité. D'ici 2025, le plan de formation sera agrémenté de certifications obtenues par les membres de l'équipe de gestion d'actifs mobiliers, à travers des certifications ou diplômes en lien avec la durabilité.

3. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

3.1. Gouvernance stratégique

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont mis en place une gouvernance stratégique, marquée par la validation de la Politique d'investissement et d'allocation d'actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par le Conseil d'Administration de chaque entité composant le Groupe prudentiel. Le Directeur Général de chaque entité du Groupe prudentiel est responsable de la mise en œuvre de la Politique d'investissement et d'allocation d'actifs des entités du Groupe prudentiel et confie son suivi à la Direction Financière et des Risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Les Conseils d'Administration procèdent chaque mois à la revue des actifs gérés et à la validation a posteriori des investissements mobiliers et a priori des investissements immobiliers s'assurant ainsi de la bonne application de la politique d'investissement.

Les membres des Conseils d'Administration et de la Direction Générale sont sensibilisés aux enjeux ESG. Cette sensibilisation sera renforcée dans le plan d'amélioration continue (cf. 2. Moyens déployés par l'entité).

3.2. Gouvernance opérationnelle

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances disposent d'un comité de pilotage RSE en charge de rendre compte aux Conseils d'Administration des différents sujets liés à la responsabilité sociétale et des pratiques actuellement déployées.

En 2023, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont dotées d'un nouvel organe de gouvernance en matière de gestion des actifs mobiliers, à savoir le Comité ESG des placements financiers. À compter de 2024, ce comité assurera la responsabilité du pilotage des sujets ESG des investissements mobiliers en direct et en gestion déléguée. La mise en place de ce comité s'est illustrée par la rédaction d'un document inscrivant ses principales règles de fonctionnement, c'est-à-dire ses rôles et ses responsabilités ainsi que le format et le support nécessaires à son bon déroulement.

En outre, l'équipe responsable de la gestion des risques supervise les principaux risques des investissements financiers et de toute autre activité de l'entreprise. L'intégration des risques en matière d'ESG est en cours d'évaluation afin d'intégrer à l'avenir la définition et la caractérisation des risques en matière de durabilité, ainsi que le processus de suivi de ces derniers dans le processus global de gestion des risques.

3.3. Communication interne et externe

Les échanges réguliers au sein des instances du Conseil d'administration avec la Direction Financière contribuent à l'appréciation de l'ensemble des enjeux ESG dans la prise des décisions et également dans le cadre de la stratégie d'investissement.

À partir de 2025, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont pour ambition de renforcer la communication interne et externe. Il s'agit, en interne, de partager les initiatives et pratiques mises en place au sein des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances pour permettre un meilleur engagement des collaborateurs, et, en externe, de démontrer les efforts et bonnes pratiques aux parties prenantes externes, notamment sur les avancées réalisées dans le domaine de l'ESG.

La communication interne sera l'opportunité de communiquer sur la démarche ESG et les résultats obtenus, notamment sous un format qui reste à définir à destination de l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, la communication externe sera la continuité de la publication de la Charte d'Investisseur Responsable et de la Politique de durabilité qui ont été publiées en 2023 et cette communication prendra la forme de diverses publications sur le site internet avec éventuellement une section dédiée à la durabilité ou à l'ESG à partir de 2026. Ceci permettra de mettre en avant les pratiques élaborées et de retrouver l'ensemble des communications et rapports sur une page dédiée.

3.4. Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité

La politique de rémunération des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est conçue de manière à intégrer les risques liés à la durabilité. La rémunération des collaborateurs et plus spécialement celle des gérants d'actifs mobiliers et des gérants immobiliers ne comporte aucune composante variable basée sur les résultats des investissements, ce qui signifie qu'elle n'encourage pas la prise de risques excessive, que ce soit sur le plan financier ou extra-financier.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et description de sa mise en œuvre

Dès 2023, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont dotées d'une stratégie d'engagement qui a été déployée, en s'appuyant sur deux piliers : la démarche d'engagement et la politique de vote.

4.1. Démarche d'engagement

Gestion déléguée des actifs cotés et non cotés

À travers son processus d'analyse ESG en préinvestissement, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'assurent de l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion des gestionnaires de fonds. Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers instaurent un dialogue avec les sociétés de gestion en amont de l'investissement puis renouvelé de manière périodique. Cette démarche de dialogue est axée sur plusieurs éléments fondamentaux tels que la démarche ESG des sociétés de gestion, la classification SFDR Article 8 ou Article 9 des fonds cibles et l'instauration d'un système d'indexation de la rémunération des gérants de fonds sur des objectifs ESG. Il s'agit ici d'inciter les sociétés de gestion à l'amélioration de leurs pratiques, d'évoquer la mise en place de la gouvernance et du système de reporting en matière d'ESG, mais également de vérifier la démarche d'accompagnement des sociétés de gestion afin d'améliorer les pratiques ESG des émetteurs en portefeuille.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont pour objectif à partir de 2024 d'inciter les sociétés de gestion partenaires à un alignement aux objectifs de l'Accord de Paris dans leur démarche d'engagement.

Gestion directe des actifs cotés et non cotés

La démarche d'engagement a pour but d'instaurer une relation continue et directe avec les sociétés investies. À compter de 2025, pour la gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances étudieront l'opportunité de travailler en collaboration avec des partenaires spécialisés, dans le but d'adhérer à un programme d'engagement ouvert aux investisseurs extérieurs. Ce programme d'engagement pourrait prendre la forme d'une coordination des lettres d'engagements en amont des Assemblées Générales dans le but d'inciter les sociétés investies à aller vers un objectif zéro émission nette.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont pour ambition de construire un bilan de la stratégie d'engagement. Le premier bilan de la stratégie d'engagement portera sur l'exercice 2025.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances développeront, à partir de 2026, un processus de définition des sujets d'engagement les plus pertinents en fonction de la classe d'actifs gérée, des sociétés investies et de leurs secteurs d'activité, et également en lien avec la politique RSE du Groupe prudentiel.

4.2. Politique de vote

L'engagement actionnarial des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'illustre à travers la Politique de vote qui intègre la prise en compte des enjeux ESG dans le but de dialoguer et d'influencer les bonnes pratiques ESG des sociétés dans lesquelles les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances investissent. Cette Politique de vote se traduit par le vote actif en Assemblées Générales et porte principalement sur les décisions prises par les entreprises investies en matière de risque de durabilité et également sur leurs engagements propres.

Cette politique de vote a été enrichie, en 2023, dans le but d'intégrer un bilan des votes effectués durant l'année, et de les évaluer de manière annuelle.

En 2023, sur 30 droits de vote détenus par l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances, 90% des droits de vote ont été exercés, représentant un total de 701 résolutions votées « en faveur » au cours de l'année 2023.

À compter de 2024, pour la gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances travailleront en collaboration avec des partenaires spécialisés pour coordonner les votes en amont des Assemblées Générales dans le but d'inciter les sociétés investies à aller vers un objectif zéro émission nette.

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

En application de l'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et conformément aux dispositions prévues au V de l'article D553-16-1 du Code monétaire et financier et à l'instruction ACPR n°2022-I-24 – Annexe B, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances publient des informations concernant les fonds investis en termes d'alignement sur la taxonomie européenne et d'exposition aux énergies fossiles.

La Taxonomie Verte Européenne (Règlement (UE) 2020/852) est une classification des activités considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Commission Européenne.

Une entreprise est éligible à la Taxonomie Verte Européenne si au moins une de ses activités fait partie de cette classification.¹

Au sein de ces activités, une différence est établie entre les activités dites transitoires, et les activités habilitantes. Une activité transitoire au sein de la Taxonomie est une activité pour laquelle il n'existe pas d'alternative bas carbone, mais dont les émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances du secteur. Une activité habilitante est une activité qui permet le développement des secteurs durables, en habilitant d'autres activités à contribuer à l'un des objectifs de la Taxonomie Verte Européenne.

La Taxonomie Verte Européenne définit six objectifs :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines

¹ Une activité éligible est une « activité économique décrite dans les actes délégués du Règlement (UE) 2020/852, que cette activité réponde ou non à l'un ou à l'ensemble des critères d'examen technique établis dans ces actes délégués » - Article 1(5) du Règlement Délégué (UE) 2021/2178.

- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Une entreprise peut être considérée comme alignée¹ à la Taxonomie si :

- Elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux qui déterminent la durabilité d'une entreprise au sens de la Taxonomie ;
- Elle ne cause aucun préjudice à ces objectifs : c'est le principe du *Do Not Significant Harm* (DNSH) ;
- Elle respecte le critère des garanties sociales minimales : ces garanties minimales s'assurent que les investissements réalisés dans le cadre de la transition énergétique ne se fassent pas au détriment de la justice sociale et des droits humains.

L'exposition aux énergies fossiles est définie dans l'annexe 1 de l'acte délégué 2022/1288 du 6 avril 2022 par deux indicateurs :

- Pour les actifs mobiliers investis dans les entreprises : Part des investissements dans les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ;
- Pour les actifs immobiliers en direct : Part des investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'efforcent de calculer ces indicateurs malgré l'accessibilité encore limitée de ces données dans les rapports de durabilité des investissements en faisant appel à un prestataire externe.

5.1. Eligibilité et alignement Taxonomie (part verte)

Méthodologie et indicateurs

L'éligibilité d'une activité économique à un ou plusieurs objectifs de la Taxonomie est déterminée sur la base d'un rapprochement entre les descriptions légales des activités économiques éligibles (selon le Règlement Délégué (UE) 2021/2139) et les activités réellement exercées par les émetteurs analysés.

Afin de réaliser l'analyse d'éligibilité sur l'ensemble du périmètre concerné, les activités économiques éligibles ont été déterminées sur la base des 736 activités économiques composant la Nomenclature NACE.

L'analyse de l'éligibilité est complétée par l'analyse des critères de contribution substantielle, des DNSH (*Do Not Significant Harm*), et du respect des garanties sociales minimales, permettant de mesurer l'alignement d'une activité économique à la Taxonomie, comme établi par le Règlement Délégué (UE) 2021/2139.

L'alignement d'une activité économique avec la Taxonomie nécessite qu'elle réponde aux critères légalement définis dans le Règlement Délégué (UE) 2021/2139. La méthodologie de modélisation retenue transpose ces critères légaux en un coefficient d'alignement au niveau de chacune des 736 activités, basé sur :

- Une cartographie des activités éligibles pour chacun des objectifs environnementaux ;
- Une analyse avancée de chacun des critères d'alignement du règlement délégué : seuil d'émission de carbone, benchmark, conformité avec d'autres règlements européens, etc. ;
- Une analyse du marché européen ou national au regard de la conformité aux critères d'alignement.

¹ Une activité alignée est « une activité économique qui respecte les exigences énoncées à l'article 3 du Règlement (UE) 2020/852 », à savoir les critères d'examen techniques et le respect des DNSH (*Do No Significant Harm*)

Résultats

➤ Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée

Le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, n'étant pas encore soumis à la directive CSRD, ne publie pas son alignement à la taxonomie à fin 2023. Cependant, une analyse de la poche mobilière cotée en gestion directe et en gestion déléguée a été réalisée afin de disposer d'un état des lieux et d'alimenter ses travaux de réflexion sur l'évolution des pratiques ESG. Le périmètre d'analyse sur le volet Taxonomie Verte Européenne s'élève à 573,9 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 76,7% des encours éligibles à la recherche Taxonomie.

Les résultats au 31 décembre 2023 (gestion directe) et au 30 septembre 2023 (gestion déléguée), sur la base des informations publiées par les contreparties, remontent un taux d'éligibilité du portefeuille global des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances aux deux premiers objectifs de la Taxonomie Verte Européenne d'environ 19,5% et un alignement d'environ 3,5%.

La poche d'actifs mobiliers cotés en gestion directe et déléguée de l'entité Pronoé Prévoyance représente, quant à elle, 3,3 millions d'euros d'encours analysés. Pour cette entité, les résultats remontent un taux d'éligibilité aux deux premiers objectifs d'environ 28,8% et un alignement d'environ 5,2%.

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée des entités du Groupe Prudentiel au 31/12/2023 (gestion directe) et au 30/09/2023 (gestion déléguée)¹

(Représentant, au niveau du portefeuille global des entités du Groupe prudentiel, 573,9M€ d'encours analysés²)

	Atténuation & Adaptation			
	Éligibilité (%)		Alignement Chiffre d'Affaires (%)	
	31/12/2022	2023	31/12/2022 ³	2023
Portefeuille global des entités du Groupe prudentiel ⁴	17,1	19,5	3,7	3,5
Portefeuille Pronoé Prévoyance ⁵	20,9	28,8	4,0	5,2

Nous constatons entre les exercices 2022 et 2023, une augmentation des taux d'éligibilité du Groupe prudentiel et de l'entité Pronoé Prévoyance, ainsi qu'une évolution très appréciable du taux d'alignement du portefeuille de Pronoé Prévoyance. Le taux d'alignement à la Taxonomie Verte Européenne du Groupe prudentiel est en léger retrait par rapport à 2022, mais cela peut être nuancé par le fait que les données de l'exercice 2022 étaient estimées, alors que les taux d'éligibilité et d'alignement de l'exercice 2023 ont été consolidés à partir des données publiées par les contreparties.

➤ Focus : Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion directe

¹ Le Groupe a décidé de clôturer les inventaires des actifs en gestion déléguée au 30/09/2023 pour permettre à ses équipes de générer le présent rapport en temps voulu

² Au 31/12/2022, le total encours analysé représentait 562 millions d'euros d'encours analysés

³ Au 31/12/2022, le pourcentage de chiffre d'affaires aligné a fait l'objet d'une estimation

⁴ Hors actifs non cotés et actifs immobiliers, dont le parc forestier (valable pour tous les tableaux de ce type qui vont suivre)

⁵ Hors actifs non cotés et actifs immobiliers, dont le parc forestier (valable pour tous les tableaux de ce type qui vont suivre)

Une analyse de la poche mobilière cotée en gestion directe, représentant 485,1 millions d’euros d’encours analysés, soit 77,8% de la poche mobilière cotée en gestion directe éligible¹, a été réalisée afin de disposer d’un état des lieux et d’alimenter les travaux de réflexion sur l’évolution des pratiques ESG.

Les résultats à fin 2023 remontent un taux d’éligibilité du portefeuille global des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances aux deux premiers objectifs de 20,7% et un alignement de 3,6%.

La poche mobilière cotée en gestion directe de l’entité Pronoé Prévoyance représente, quant à elle, 2,5 millions d’euros d’encours analysés. Pour cette entité, les résultats à fin 2023 remontent un taux d’éligibilité aux deux premiers objectifs d’environ 35,0% et un alignement d’environ 6,2%.

Analyse du taux d’éligibilité et d’alignement à la taxonomie des actifs mobiliers en gestion directe des entités du Groupe prudentiel au 31/12/2023

(représentant, au niveau du portefeuille global des entités du Groupe prudentiel, 485,1M€ d’encours analysés²)

	Atténuation & Adaptation			
	Éligibilité (%)		Alignement Chiffre d’Affaires (%)	
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
Portefeuille global des entités du Groupe prudentiel³	17,5	20,7	3,8	3,6
Portefeuille Pronoé Prévoyance⁴	34,2	35,0	5,3	6,2

Nous constatons, entre les exercices 2022 et 2023, une augmentation des taux d’éligibilité du Groupe prudentiel et de l’entité Pronoé Prévoyance, ainsi qu’une évolution très appréciable du taux d’alignement du portefeuille de Pronoé Prévoyance. Le taux d’alignement à la Taxonomie Verte Européenne du Groupe prudentiel est en léger retrait par rapport à 2022, mais cela peut être nuancé par le fait que les données de l’exercice 2022 étaient estimées, alors que les taux d’éligibilité et d’alignement de l’exercice 2023 ont été consolidés à partir des données publiées par les contreparties.

➤ Focus : Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée

Une analyse de la poche mobilière cotée en délégation, représentant un total de 88,8 millions d’euros d’encours analysés à fin septembre 2023, soit 71,6% des encours éligibles⁵ a également été réalisée.

Les résultats à fin 2023 remontent un taux d’éligibilité du portefeuille global des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances aux deux premiers objectifs d’environ 12,4% et un alignement d’environ 2,8%.

La poche cotée en gestion déléguée de l’entité Pronoé Prévoyance représente, quant à elle, 0,8 million d’euros d’encours analysés⁶. Pour cette entité, les résultats remontent un taux d’éligibilité aux deux premiers objectifs d’environ 10,1% et un alignement d’environ 2,4%.

¹ Les encours éligibles à la recherche taxonomie représentent 623,9 millions d’euros.

² Au 31/12/2022, le total encours analysé représentait 468 millions d’euros d’encours analysés

³ Hors actifs non cotés et actifs immobiliers, dont le parc forestier (valable pour tous les tableaux de ce type qui vont suivre)

⁴ Hors actifs non cotés et actifs immobiliers, dont le parc forestier (valable pour tous les tableaux de ce type qui vont suivre)

⁵ Les encours éligibles à la recherche taxonomie représentent 124,0 millions d’euros.

⁶ Les encours éligibles à la recherche taxonomie représentent 1,0 millions d’euros.

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée au 30/09/2023 des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

(représentant, au niveau du portefeuille global des entités du Groupe prudentiel, 88,8M€ d'encours analysés¹)

	Atténuation & Adaptation			
	Eligibilité (%)		Alignement Chiffre d'Affaires (%)	
	31/12/2022	30/09/2023	31/12/2022	30/09/2023
Portefeuille global des entités du Groupe prudentiel	15,4	12,4	3,1	2,8
Portefeuille Pronoé Prévoyance	14,0	10,1	3,2	2,4

En 2023, les taux d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie Verte Européenne sont en léger retrait par rapport à la clôture de l'exercice 2022. Il est toutefois important de noter que les informations de l'exercice 2022 proviennent de taux d'éligibilité et d'alignement estimés, alors que les données portant sur l'exercice 2023 ont été consolidées à partir des taux publiés par les contreparties. Il est intéressant d'ajouter que d'après les informations recueillies ou constatées par Ethifinance ces taux sont globalement en ligne avec les taux publiés par nos pairs.

Concernant le suivi de l'alignement aux objectifs de la taxonomie, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances distinguent la gestion mobilière en gestion directe et la gestion mobilière en délégation. Concernant les actifs mobiliers cotés en gestion directe, l'objectif majeur est de piloter de manière régulière les taux d'éligibilité et d'alignement. Pour les actifs mobiliers cotés en délégation, il s'agit d'inciter les sociétés de gestion partenaires à améliorer leurs pratiques en matière de suivi des taux d'éligibilité et d'alignement des portefeuilles d'investissement.

Perspectives

Concernant la gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances distinguent les actifs mobiliers cotés et les actifs immobiliers :

- Pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances développeront dès 2024 une réflexion autour de la collecte et/ou de l'estimation des données en lien avec la taxonomie afin de les intégrer au processus d'analyse et de suivi ESG ;
- Pour les actifs immobiliers en direct, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'engagent à partir de 2024 à réaliser un état des lieux de l'existant à travers la poursuite de la réalisation des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) et la réalisation d'une étude interne afin de déterminer les moyens nécessaires pour le calcul de l'alignement du parc immobilier aux six objectifs taxonomiques en 2026 sur l'exercice 2025.

Concernant les actifs mobiliers en gestion déléguée, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, inciteront dès 2024 les sociétés de gestion à la communication et la divulgation du taux d'alignement des fonds par rapport à la taxonomie et des potentiels objectifs qu'elles se sont fixées concernant la proportion des actifs éligibles et alignés à la taxonomie.

¹ Au 31/12/2022, le total encours analysés représentait 94 millions d'euros

Nous pouvons conclure que les valeurs d’alignement à la taxonomie verte européenne affichées par le Groupe prudentiel restent dans la moyenne supérieure des pratiques de la place. En effet, selon les estimations avancées par un groupe d’experts¹ en mars 2022, le volume de financement qui répondrait à date aux critères de la taxonomie représenterait 1 à 5 % de l’ensemble des actifs financiers.

5.2. Expositions aux activités liées aux énergies fossiles (part brune)

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont fait appel à un prestataire de services Ethifinance afin de réaliser une mesure de l’exposition aux activités liées aux énergies fossiles pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe et pour les actifs immobiliers en gestion directe.

Pour les actifs mobiliers cotés en gestion déléguée, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont développé la même ambition que pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe : il s’agit de s’engager auprès des partenaires pour réduire la part des investissements dans le secteur des énergies fossiles (charbon et les hydrocarbures non conventionnels) pour un alignement avec la politique d’exclusion.

Méthodologie et indicateurs

Les indicateurs d’exposition aux énergies fossiles reposent sur des données provenant d’Ethifinance qui se source auprès d’Inrate, une agence de notation et fournisseur de données ESG. Ce fournisseur note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains.

Inrate classe chaque entreprise en fonction de ses activités (son portefeuille de produits) et de la part de chiffre d’affaires que ces activités représentent dans le bilan de l’entreprise. À cette fin, Inrate a défini un ensemble de standards de produits et de services regroupés dans l’IBAC « Business Activities Classification » qui couvre environ 350 activités et 110 sous-activités et s’appuie sur deux standards de classification : les secteurs de la table input-output du Bureau d’Analyse Economique des Etats-Unis et le NAIC (North American Industry Classification System).

Cet ensemble de données permet d’identifier l’implication ou non d’un émetteur dans des activités liées aux énergies fossiles, ainsi que la nature de ces activités.

Résultats

➤ Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée

Pour le portefeuille global du Groupe prudentiel, les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée représentent un total de 573,9 millions d’euros d’encours analysés, soit un taux de couverture 76,7% des encours éligibles à la recherche énergies fossiles. Pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance, les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée représentent un total de 3,3 millions d’euros d’encours analysés, soit un taux de couverture 77,6% des encours éligibles à la recherche énergies fossiles. Les résultats d’exposition des encours aux énergies fossiles de l’exercice 2023² sont les suivants :

¹ Cf. page 17 du « Final Report on Taxonomy extension options supporting a sustainable transition – March 2022 »

https://finance.ec.europa.eu/system/files/2022-03/220329-sustainable-finance-platform-finance-report-environmental-transition-taxonomy_en.pdf

² Arrêté des inventaires actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée des entités du Groupe Prudentiel au 31/12/2023 (gestion directe) et au 30/09/2023 (gestion déléguée)

	Exposition aux énergies fossiles (valeurs mobilières)			
	Encours analysés (M€)		Part des encours (%)	
	31/12/2022	2023	31/12/2022	2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	562,1	573,9	11,0 ¹	10,4 ²
Portefeuille Pronoé Prévoyance	5,5	3,3	10,1 ³	19,0 ⁴

Nous pouvons constater que l'exposition du portefeuille du Groupe prudentiel à des entreprises impliquées dans le secteur des énergies fossiles est en léger retrait en 2023 par rapport à fin 2022. L'augmentation de l'exposition aux énergies fossiles du portefeuille de Pronoé Prévoyance est expliquée ci-dessous dans la section relative aux actifs mobiliers en gestion directe.

Entre 2022 et 2023, le taux de couverture des actifs de Pronoé Prévoyance a augmenté, passant de 76,7% en 2022 à 77,6% en 2023 malgré une baisse du montant d'encours sous gestion analysé. Cette dernière est due à la baisse du montant d'actifs éligibles à l'analyse pour cette thématique (Exposition aux énergies fossiles) entre les deux exercices.

➤ Focus : Indicateurs des actifs mobiliers en gestion directe

Pour le portefeuille global du Groupe prudentiel, les valeurs mobilières cotées en gestion directe représentent 485,1 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 77,8% des encours éligibles à la recherche énergies fossiles. Pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance, les valeurs mobilières cotées en gestion directe représentent 2,5 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 77,6% des encours éligibles à la recherche énergies fossiles. Les résultats au 31 décembre 2023 sont les suivants :

	Exposition aux énergies fossiles (valeurs mobilières)			
	Encours analysés (M€)		Part des encours (%)	
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	468,0	485,1	11,9 ⁵	11,2 ⁶
Portefeuille Pronoé Prévoyance	1,9	2,5	15,2 ⁷	24,0 ⁸

L'exposition aux énergies fossiles des actifs en gestion directe de Pronoé Prévoyance s'élève à 24,0%, en progression depuis l'exercice précédent. Cette poche d'actifs est composée de dix émetteurs, dont huit faisant l'objet de cette analyse. Seulement deux émetteurs, Vinci et Saint-Gobain (représentant à eux deux 24,0% des encours analysés sur le volet « Energies fossiles »), présentent une partie de leur chiffre d'affaires impliqué dans les énergies fossiles, respectivement de 15,8% et 4,1%. En effet, Vinci est impliqué dans des activités support pour le secteur du pétrole et du gaz, et Saint-Gobain est impliqué dans la production d'asphalte. Toutefois, il est important de noter que ces deux sociétés ont élaboré un plan de transition robuste, et défini

¹ Parmi ces actifs, 3,2% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

² Parmi ces actifs, 0,9% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

³ Parmi ces actifs, 1,0% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

⁴ Parmi ces actifs, 0,02% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

⁵ Parmi ces actifs, 3,4% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

⁶ Parmi ces actifs, 0,7% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

⁷ Ces actifs sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour moins de 10% de leur chiffre d'affaires.

⁸ Ces actifs sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour moins de 30% de leur chiffre d'affaires.

des objectifs clairs et des mesures concrètes afin de réduire l’impact négatif de leurs activités sur l’environnement. Par ailleurs, Vinci et Saint-Gobain ont déterminé des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre compatibles avec les objectifs de l’Accord de Paris, et validés par l’initiative Science-Based Targets (SBTi).

➤ Focus : Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée

Pour le portefeuille global du Groupe prudentiel, les actifs mobiliers cotés en gestion déléguée représentent 88,8 millions d’euros d’encours analysés, soit un taux de couverture de 71,6% des encours éligibles à la recherche énergies fossiles. Pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance, les valeurs mobilières cotées en gestion déléguée représentent 0,8 millions d’euros d’encours analysés, soit un taux de couverture de 77,5% des encours éligibles à la recherche énergies fossiles. Les résultats au 30 septembre 2023 sont les suivants :

	Exposition aux énergies fossiles (valeurs mobilières)			
	Encours couverts (M€)		Part des encours (%)	
	31/12/2022	30/09/2023	31/12/2022	30/09/2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	94,0	88,8	6,7 ¹	6,0 ²
Portefeuille Pronoé Prévoyance	3,6	0,8	7,5 ³	3,7 ⁴

Parmi les actifs en gestion déléguée du Groupe prudentiel et de l’entité Pronoé Prévoyance, on constate une baisse notable de l’exposition aux énergies fossiles, qui s’apprécie particulièrement au niveau de Pronoé Prévoyance.

Entre la clôture de l’exercice 2022 et de l’exercice 2023, le taux de couverture des actifs de Pronoé Prévoyance a augmenté, passant de 72,4% en 2022 à 77,5% en 2023 malgré une baisse du montant d’encours sous gestion analysé. Cette dernière est due à la baisse du montant d’actifs éligibles à l’analyse pour cette thématique entre les deux exercices.

➤ Focus : Indicateurs des actifs immobiliers en gestion directe

Pour les actifs immobiliers en gestion directe, la part d’exposition aux énergies fossiles est de 0%. En effet, le parc ne contient aucun immeuble abritant des activités en lien direct avec le secteur. La totalité des actifs immobiliers en gestion directe est couverte par cet indicateur.

Nous pouvons conclure que la part des actifs cotés en gestion directe ou en gestion déléguée dans des sociétés exposées aux fossiles fuels est relativement faible. Cet exercice d’analyse permet aux entités du Groupe prudentiel de prendre conscience de l’effort nécessaire pour déployer une stratégie pluriannuelle de sortie, pragmatique et ambitieuse.

Perspectives

¹ Parmi ces actifs, 2,1% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

² Parmi ces actifs, 1,7% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

³ Parmi ces actifs, 1,5% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

⁴ Parmi ces actifs, 0,09% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont pour ambition de développer leur politique d'exclusion à partir de 2024, notamment en apportant des détails concernant la notion d'activité principale que nous définissons comme l'ensemble des activités exclues, en cumulé, pour encadrer cet ensemble à un pourcentage quantifiable d'au moins 50% du chiffre d'affaires du dernier exercice comptable et d'exclure des nouveaux investissements en gestion directe les entreprises référencées dans la Global Coal Exit List.

De plus, dès 2025, des réflexions seront menées sur la mise en place d'une exclusion, pour les nouveaux investissements mobiliers cotés en gestion directe, des entreprises réalisant des activités telles que les hydrocarbures non conventionnels et n'ayant pas défini de stratégie de sortie de ces activités afin d'aligner les pratiques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances avec le contexte européen et les normes et accords internationaux, tels que les pratiques des PRI (*Principles for Responsible Investment*).

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont sensibles à la thématique climat. En effet, elles s'assurent que les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée ainsi que les investissements immobiliers en gestion directe intègrent bien l'évaluation de l'empreinte carbone et la mise en place d'objectifs de réduction robustes. De plus, pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances vérifient que ces objectifs sont alignés ou qu'il existe une stratégie d'alignement avec l'accord de Paris.

Méthodologie et indicateurs

Afin de lancer les réflexions sur leur stratégie d'alignement sur l'accord de Paris, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont réalisé un état des lieux climatique au 31 décembre 2023. Ce dernier reprend la mesure des émissions carbone et le calcul de la température pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée.

Empreinte carbone

Les indicateurs d'empreinte carbone produits par Ethifinance pour les actifs mobiliers (cotés) en gestion directe ou en délégation reposent sur des données provenant de l'agence indépendante de notation Inrate. L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains.

Le modèle d'impact climatique Inrate permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises dans leur ensemble. Il évalue les émissions directes résultant des activités de production (Scope 1) ainsi que les émissions indirectes associées aux produits de l'entreprise (Scopes 2 et 3).

Le modèle d'impact climatique d'Inrate est basé sur une évaluation économique du cycle de vie des intrants et des extrants. Il offre ainsi une évaluation complète et cohérente et garantit la comparabilité. Les données Inrate Climate Impact sont calculées en trois grandes étapes.

- L’empreinte carbone de chacune des 350 activités de la classification des activités commerciales d’Inrate est modélisée.
- Les entreprises sont caractérisées par leurs activités, pondérées par leur part respective du chiffre d’affaires de l’entreprise (PIB pour les émetteurs souverains).
- Les parts sont multipliées par leur empreinte respective pour calculer l’intensité carbone des entreprises.

Sur la base de ces informations, EthiFinance mesure l’intensité moyenne d’un portefeuille, pondérée par le poids des encours de chaque émetteur.

La formule de calcul utilisée pour l’intensité carbone est la suivante :

$$\sum_{i=1}^n \text{Poids de l'émetteur } i \times \frac{\text{Emissions de GES } i}{\text{Chiffre d'affaires (PIB) } i}$$

Cependant, cet indicateur présente certaines limites. D’une part, le modèle d’impact climatique d’Inrate est basé sur une évaluation du cycle de vie des entrées-sorties économiques, au lieu des données rapportées. Ce choix a été fait afin d’apporter une évaluation complète et cohérente et garantir la comparabilité. D’autre part, en raison de l’évaluation de l’ensemble des émissions des scopes 1, 2 et 3 de chaque émetteur, un "double comptage" se produit. Ce comptage est intentionnel : les données du modèle d’impact climatique d’Inrate ne sont pas axées sur la révélation des émissions physiques réelles de GES, mais sur l’intensité et l’exposition aux GES des entreprises et des portefeuilles.

Température

Les Accords de Paris ont pour objectif d’atténuer le changement climatique et ont été adoptés par 196 Parties durant la COP 21 à Paris le 12 décembre 2015, et entré en vigueur le 4 novembre 2016. L’objectif défini par les Accords de Paris est le suivant : limiter le réchauffement climatique au-dessous de 2°C, de préférence de 1.5°C, d’ici à 2100 comparé au niveau préindustriel.

La "température d’un portefeuille" se réfère à l’alignement des contreparties présentes dans un portefeuille d’investissement avec les trajectoires de température moyenne globale d’ici à 2100. Les indicateurs d’alignement de température produits par EthiFinance pour les actifs financiers en gestion directe ou en délégation reposent sur la méthode Science-Based Temperature Trajectory (SB2T), développée par l’équipe EthiFinance Analytics. Deux approches permettent d’estimer cet alignement de température. D’une part, l’approche GEVA (Δ GES / Valeur ajoutée) couvre tous les secteurs et repose sur l’évolution des émissions de GES des sociétés (ou des secteurs) par euro de valeur ajoutée, que l’on compare aux scénarios d’émissions globales par euro de PIB global pour différentes températures cibles. D’autre part, l’approche absolue (Δ GES) couvre tous les secteurs et repose sur l’évolution des émissions de GES que l’on compare aux scénarios d’émissions globales pour différentes températures cibles. L’approche ne relativise pas les émissions par rapport à la production économique. Si la croissance de la Valeur Ajoutée de l’émetteur est projetée, la méthode GEVA est utilisée. Sinon, l’approche absolue est utilisée.

Plusieurs scénarios de croissance sont envisageables, cette analyse retient l’hypothèse d’une croissance mondiale annuelle moyenne du PIB avoisinant 3% (2010-2020) jusqu’à 2030 et vise à identifier le niveau d’alignement du portefeuille avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1.3 à 5.1°C d’ici 2100.

Cependant, cet indicateur présente certaines limites. En effet, il prend en compte les émissions brutes et nettes pour les trajectoires de température. Pour éviter de faire l’hypothèse d’une compensation/absorption constante des émissions, il faudrait intégrer les émissions compensées (ou modifier les trajectoires de

températures pour affiner l'évaluation). Aussi, cet indicateur dépend de paramètres qu'il est parfois difficile à fixer, notamment le niveau de croissance global, national, sectoriel ou individuel de la valeur ajoutée ou de la production d'unité physique des contreparties.

Résultats

➤ Total des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée

Pour l'exercice 2023¹, les résultats sur les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée du portefeuille global du Groupe prudentiel représentent un total de 589,7 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture 77,1% des encours éligibles à la recherche carbone. Pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance, les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée représentent un montant de 3,3 millions d'euros, soit un taux de couverture de 77,8% des encours éligibles à la recherche carbone. Les résultats de l'exercice 2023 sont les suivants :

	Encours analysés (M€)		Intensité carbone (tCO2eq/M€ CA)	
	31/12/2022	2023	31/12/2022	2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	581,5	589,7	1274,7	839,0
Portefeuille Pronoé Prévoyance	5,7	3,3	1075,3	1040,0

Nous constatons une diminution de l'intensité carbone des portefeuilles du Groupe prudentiel et de l'entité Pronoé Prévoyance par rapport à la clôture de l'exercice 2022.

	Encours analysés (M€)		Température (°C)	
	31/12/2022	2023	31/12/2022	2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	581,5	589,7	2,6	2,4
Portefeuille Pronoé Prévoyance	5,7	3,3	2,5	2,2

Les températures des portefeuilles du Groupe prudentiel et de Pronoé Prévoyance sont en baisse en 2023, et tout à fait en ligne avec les trajectoires de température publiées par ses pairs. En effet, cette baisse de la température en 2023 rapproche les portefeuilles du Groupe de l'objectif défini par l'Accord de Paris.

➤ Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion directe

Pour le portefeuille global du Groupe prudentiel, les actifs mobiliers cotés en gestion directe représentent un total de 498,5 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 78,2% des encours éligibles à la recherche carbone. Pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance, les actifs mobiliers cotés en gestion directe représentent un total de 2,5 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 77,6% des encours éligibles à la recherche carbone. Les résultats au 31 décembre 2023 sont les suivants :

¹ Arrêté des inventaires actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée des entités du Groupe Prudentiel au 31/12/2023 (gestion directe) et au 30/09/2023 (gestion déléguée)

	Encours analysés (M€)		Intensité carbone (tCO ₂ eq/M€ CA)	
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	481,6	498,5	1335,2	841,7
Portefeuille Pronoé Prévoyance	1,9	2,5	1436,2	1131,8

Pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe, nous observons une nette diminution de l'intensité carbone du Groupe prudentiel et de l'entité Pronoé Prévoyance par rapport à la clôture de l'exercice 2022. L'intensité carbone (tCO₂eq/m€ de CA) du Groupe prudentiel est alignée avec les intensités carbone communiquées par ses pairs.

	Encours analysés (M€)		Température (°C)	
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	481,6	498,5	2,5	2,4
Portefeuille Pronoé Prévoyance	1,9	2,5	2,0	2,1

Pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe, nous constatons une légère hausse de la température du portefeuille de Pronoé Prévoyance par rapport à la clôture de l'exercice 2022. Cependant, nous pouvons apprécier une diminution de la température du portefeuille du Groupe prudentiel, en ligne avec les températures communiquées par ses pairs.

➤ Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion déléguée

Pour le portefeuille global du Groupe prudentiel, les actifs mobiliers cotés en gestion déléguée représentent un total de 91,2 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 71,8% des encours éligibles à la recherche carbone. Pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance, les actifs mobiliers cotés en gestion déléguée représentent un total de 0,9 million d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 78,2% des encours éligibles à la recherche carbone. Les résultats au 30 septembre 2023 sont les suivants :

	Encours analysés (M€)		Intensité carbone (tCO ₂ eq/M€ CA)	
	31/12/2022	30/09/2023	31/12/2022	30/09/2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	99,9	91,2	983,4	824,2
Portefeuille Pronoé Prévoyance	3,8	0,9	898,3	777,6

Pour les actifs mobiliers cotés en gestion déléguée, nous observons une nette diminution de l'intensité carbone des portefeuilles du Groupe prudentiel et de l'entité Pronoé Prévoyance par rapport à la clôture de l'exercice 2022. L'intensité carbone (tCO₂eq/m€ de CA) du Groupe prudentiel est alignée avec les intensités carbone communiquées par ses pairs. Ces évolutions sont représentatives de l'engagement du Groupe à piloter et réduire son exposition aux sociétés les plus émissives.

	Encours analysés (M€)		Température (°C)	
	31/12/2022	30/09/2023	31/12/2022	30/09/2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	99.9	91.2	2.7	2.3
Portefeuille Pronoé Prévoyance	3.8	0.9	2.7	2.3

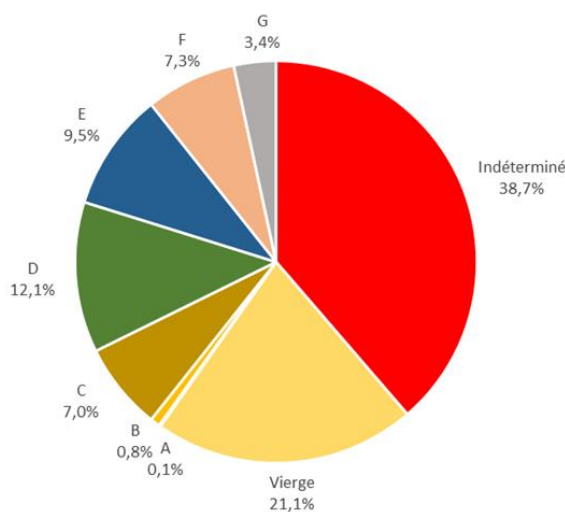
Les températures des deux portefeuilles analysés sont en baisse en 2023, se rapprochant de l'objectif défini par l'Accord de Paris.

En conclusion, ces valeurs relativement faibles permettent aux entités du Groupe de poursuivre avec confiance la mise en œuvre de leur stratégie visant à aligner leurs portefeuilles d'investissement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

➤ Focus : Actifs immobiliers en gestion directe

La Mutuelle de Poitiers suit les Déclarations de Performance Énergétique (DPE) de ses actifs immobiliers détenus en direct. À chaque entrée de locataire et à chaque opération d'achat ou de vente de biens immobiliers, elle effectue un diagnostic de performance énergétique (DPE) et en cas de vente un audit énergétique complémentaire si le DPE ressort avec une étiquette F ou G. Au 31 décembre 2023, 61.3% des lots de nos immeubles locatifs et de nos points de vente ont fait l'objet d'une évaluation de performance énergétique (DPE), et nous sommes dans une démarche continue d'amélioration du nombre d'évaluation de la performance énergétique à chaque remise en location d'un lot ou à chaque acquisition ou vente. À fin 2023, les classes de performance énergétique F et G représentaient 10.7% de l'ensemble des lots de nos immeubles locatifs et de nos points de vente, et pour ces lots F ou G de moindre performance énergétique, nous engageons des travaux de rénovation soit par lot soit au niveau plus global des immeubles.

Répartition des actifs immobiliers par DPE au 31/12/2023



Perspectives

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances n'ont, à ce jour, pas mis en place de démarche formalisée d'alignement de ses actifs sur l'Accord de Paris. Ainsi, l'enjeu majeur pour les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'articule dans la définition d'objectifs quantitatifs à horizon 2030, dans le but de les revoir tous les cinq ans d'ici à 2050.

Concernant la gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances distinguent les actifs mobiliers cotés et les actifs immobiliers :

- Pour les actifs mobiliers cotés, à partir de 2025, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont pour ambition de suivre l'évolution de la température des portefeuilles de manière annuelle et de mener des réflexions concernant l'alignement vers la trajectoire 1.5°C à horizon 2030.
- Pour les actifs immobiliers, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances poursuivront leur objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments à travers principalement l'identification systématique, dès que la situation le permet, des améliorations de performances énergétiques de l'ensemble des actifs immobiliers en gestion directe. Cet objectif permettra aux entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances de s'aligner sur les orientations de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ainsi que sur les exigences réglementaires qui en découlent. Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'engagent à continuer leur vigilance en matière d'exposition du parc immobilier dans l'extraction, le stockage et le transport de combustibles fossiles.
- La Mutuelle de Poitiers, conformément au décret tertiaire et au projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables, développe en 2024 un important parc d'ombrières photovoltaïques permettant d'alimenter à hauteur de 30% la consommation électrique de son siège social.

Concernant la gestion déléguée, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont pour objectif à partir de 2024 d'inciter les sociétés de gestion partenaires à un alignement aux objectifs de l'Accord de Paris dans leur démarche d'engagement.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Bien que les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances attachent une grande importance à l'écologie et à la biodiversité, manifestée notamment par leur engagement dans l'acquisition et la gestion d'un parc forestier, elles n'ont pas encore formalisé une stratégie visant à aligner ses objectifs sur les enjeux liés à la biodiversité.

Toutefois, elles disposent d'une démarche engagée qui se matérialise par classe d'actifs comme suit :

- Actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée : suivi des controverses ESG permettant d'identifier les entreprises ayant un impact négatif avéré sur la biodiversité ;
- Actifs immobiliers en gestion directe : mise en place d'une démarche d'économie circulaire en faisant appel à un prestataire spécialisé en la matière. Cette démarche se caractérise par le réemploi, la réutilisation et le recyclage des matériaux lors des différents chantiers de rénovation des biens immobiliers, mais aussi par la sensibilisation en continu de l'ensemble des parties prenantes à cette thématique via des formations dédiées. De plus, la Mutuelle de Poitiers a réalisé une installation de

récupération d'eau de pluie au sein de son siège social afin de réduire la consommation d'eau potable et l'impact sur la biodiversité de ses activités opérationnelles.

- Actifs forestiers : La Mutuelle de Poitiers a obtenu, pour la gestion de sa forêt, le label PEFC, (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) qui atteste de la gestion écoresponsable de son patrimoine boisé où se situe son siège social et du respect de la biodiversité au sein de ce patrimoine.

Méthodologie et indicateurs

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont réalisé une analyse des impacts et dépendances à la biodiversité de leurs actifs mobiliers en 2024 sur l'exercice 2023 en faisant appel à Ethifinance. Cette analyse permet aux entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers de disposer d'un état des lieux précis sur l'exposition de leurs actifs financiers aux risques de biodiversité.

Les indicateurs de biodiversité produits par Ethifinance reposent sur les données d'ENCORE, une plateforme développée par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (UNEP-WCMC).

ENCORE identifie, pour chaque processus de production, son niveau d'impact sur les actifs du capital naturel (11 actifs identifiés) et son niveau de dépendance aux services écosystémiques (21 services identifiés), tous deux reflétés au moyen d'un score allant de 0 à 5.

Les services écosystémiques caractérisent les services issus de la biodiversité : oxygène, nourriture, eau potable, médicaments, matières premières, pollinisation, fertilisation des sols, etc. Ils reflètent la façon dont l'Homme retire des services de la Nature, sont au fondement du bien-être humain et participent au maintien de l'habitabilité de la Terre pour l'espèce humaine.

Le capital naturel peut se définir comme le stock de ressources biotiques et abiotiques, dont une partie est renouvelable et l'autre non ; il s'agit d'une lecture des services écosystémiques comme des stocks, renouvelables ou non, de biens.¹

Ethifinance réalise ensuite un travail de fléchage permettant de lier les différents processus de production à des codes GICS de niveau 4 et des codes NACE. Aussi, une gradation de l'impact en fonction du chiffre d'affaires a été appliquée, afin de mieux refléter l'impact absolu.

Une grille de pondération (de 1 à 20, selon le niveau de chiffre d'affaires parmi l'ensemble des chiffres d'affaires du secteur) est ensuite appliquée afin de graduer le niveau d'impact d'une entreprise selon son chiffre d'affaires. Cela traduit l'hypothèse qu'une entreprise ayant un chiffre d'affaires plus important aura un niveau absolu plus important que son pair avec un chiffre d'affaires moins important, et inversement, toutes choses égales par ailleurs.

Cette approche méthodologique permet d'obtenir, pour chacun des 11 actifs du capital naturel, un score sur 100, qui correspond au niveau d'impact (allant de 0 à 5) multiplié par le niveau de chiffre d'affaires (allant de 1 à 20), et pour chacun des 21 services écosystémiques, un score sur 100 qui correspond au niveau de dépendance. Ce score n'est pas pondéré par le chiffre d'affaires, s'agissant d'un niveau de dépendance de l'entreprise.

L'approche d'Ethifinance permet, à la demande, de pondérer le score de dépendance par la part d'encours, afin de refléter le niveau de risque auquel est exposé l'investisseur.

¹ Source : « Méthodologie Biodiversité », Rémy Estran, Lucie Delzant, Camille Ferron, Clara Paturel (Ethifinance), Juin 2022.

Cependant, ces indicateurs présentent certaines limites :

- Ils comprennent un biais sectoriel important, atténué par la gradation et la pondération en fonction du chiffre d'affaires et du secteur, ce qui permet d'éviter de pénaliser certains secteurs.
- Les initiatives, actions et démarches d'atténuation d'une entreprise ne sont pas prises en compte.
- Les interdépendances des secteurs ne sont pas prises en compte. Il s'agit d'un des prochains développements méthodologiques envisagés.

Résultats

➤ Total des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée

Les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée du portefeuille global du Groupe prudentiel représentent un total de 573,9 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 76,7% des encours éligibles à la recherche biodiversité. Les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée du portefeuille de Pronoé Prévoyance représentent un total de 3,3 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 77,6% des encours éligibles à la recherche biodiversité. Les résultats de l'exercice 2023 sont les suivants :

	Encours analysés (M€)		Part des encours ayant un impact fort ou très fort (%)		Part des encours ayant une dépendance forte ou très forte (%)	
	31/12/2022	2023	31/12/2022	2023	31/12/2022	2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	562,1	573,9	51,2 ¹	48,6 ²	30,3 ³	34,6 ⁴
Portefeuille Pronoé Prévoyance	5,5	3,3	44,2 ⁵	54,3 ⁶	17,0 ⁷	24,1 ⁸

A l'exception d'une légère diminution de la part d'encours ayant un impact fort ou très fort sur la biodiversité au niveau du portefeuille global du Groupe prudentiel par rapport à la clôture de l'exercice 2022, nous constatons une augmentation des parts d'encours ayant une dépendance ou un impact fort ou très fort sur la biodiversité. Les portefeuilles du Groupe prudentiel et de Pronoé Prévoyance exercent notamment des pressions sur les actifs de capital naturel que sont l'utilisation de l'eau et l'utilisation des écosystèmes terrestres, entre autres. Également, les portefeuilles sont particulièrement dépendants des services écosystémiques que sont les eaux superficielles et les eaux souterraines.

Au niveau du portefeuille global du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, ce sont des émetteurs tels que Saint-Gobain, Eiffage, Veolia ou encore Air Liquide qui exercent des pressions et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, notamment en matière d'utilisation de l'eau, particulièrement les eaux souterraines,

¹ 20% ayant un impact très fort ; 31% ayant un impact fort

² 21% ayant un impact très fort ; 27% ayant un impact fort

³ 14% ayant une dépendance très forte ; 16% ayant une dépendance forte

⁴ 12% ayant une dépendance très forte ; 22% ayant une dépendance forte

⁵ 13% ayant un impact très fort ; 31% ayant un impact fort

⁶ 19% ayant un impact très fort ; 35% ayant un impact fort

⁷ 8% ayant une dépendance très forte ; 9% ayant une dépendance forte

⁸ 3% ayant une dépendance très forte ; 21% ayant une dépendance forte

l'utilisation des écosystèmes marins et de régulation atmosphérique et climatique (cette dernière est assurée grâce au stockage à long terme du dioxyde de carbone dans les sols, la biomasse végétale et les océans¹).

➤ Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion directe

Les actifs mobiliers cotés en gestion directe du portefeuille global du Groupe prudentiel représentent un total de 485,1 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 77,8% des encours éligibles à la recherche biodiversité. Les actifs mobiliers cotés en gestion directe du portefeuille de Pronoé Prévoyance représentent un total de 2,5 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 77,6% des encours éligibles à la recherche biodiversité. Les résultats au 31 décembre 2023 sont les suivants :

	Encours analysés (M€)		Part des encours ayant un impact fort ou très fort (%)		Part des encours ayant une dépendance forte ou très forte (%)	
	31/12/2022	2023	31/12/2022	2023	31/12/2022	2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	468,0	485,1	51,8 ²	49,9 ³	30,7 ⁴	35,8 ⁵
Portefeuille Pronoé Prévoyance	1,9	2,5	48,2 ⁶	61,8 ⁷	0,0	24,0 ⁸

À l'exception d'une légère diminution de la part d'encours ayant un impact fort ou très fort sur la biodiversité au niveau du portefeuille en direct du Groupe prudentiel par rapport à la clôture de l'exercice 2022, nous constatons une augmentation des parts d'encours ayant une dépendance ou un impact fort ou très fort sur la biodiversité. Les portefeuilles en direct du Groupe prudentiel et de Pronoé Prévoyance exercent notamment des pressions sur les actifs de capital naturel que sont l'utilisation de l'eau, les émissions de GES ou encore les polluants de l'eau. Plus particulièrement, la part des encours ayant un impact très fort sur la biodiversité porte sur l'utilisation de l'eau et l'utilisation des écosystèmes terrestres. Également, les portefeuilles en gestion directe sont particulièrement dépendants des services écosystémiques que sont les eaux superficielles et les eaux souterraines.

➤ Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion déléguée

Les actifs mobiliers cotés en gestion déléguée du portefeuille global du Groupe prudentiel représentent un total de 88,8 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 71,6% des encours éligibles à la recherche biodiversité. Les actifs mobiliers cotés en gestion déléguée du portefeuille de Pronoé Prévoyance représentent un total de 0,8 million d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 77,5% des encours éligibles à la recherche biodiversité. Les résultats au 30 septembre 2023 sont les suivants :

¹ Méthodologie Biodiversité, EthiFinance

² 22% ayant un impact très fort ; 30% ayant un impact fort

³ 23% ayant un impact très fort ; 27% ayant un impact fort

⁴ 14% ayant une dépendance très forte ; 16% ayant une dépendance forte

⁵ 12% ayant une dépendance très forte ; 24% ayant une dépendance forte

⁶ 15% ayant un impact très fort ; 33% ayant un impact fort

⁷ 24% ayant un impact très fort ; 38% ayant un impact fort

⁸ 0% ayant une dépendance très forte ; 24% ayant une dépendance forte

	Encours analysés (M€)		Part des encours ayant un impact fort ou très fort (%)		Part des encours ayant une dépendance forte ou très forte (%)	
	31/12/2022	30/09/2023	31/12/2022	30/09/2023	31/12/2022	30/09/2023
Portefeuille global Groupe prudentiel	94,0	88,8	48,2 ¹	41,6 ²	27,9 ³	28,5 ⁴
Portefeuille Pronoé Prévoyance	3,6	0,8	42,0 ⁵	31,6 ⁶	25,9 ⁷	24,7 ⁸

Au sein des portefeuilles en gestion déléguée des entités Groupe prudentiel et Pronoé Prévoyance, les parts d'encours ayant des impacts et dépendances forts ou très forts vis-à-vis de la biodiversité ont baissé par rapport à la clôture de l'exercice 2022, à l'exception de la part d'encours du portefeuille en gestion déléguée du Groupe prudentiel ayant une dépendance forte ou très forte, qui présente une légère augmentation. Les portefeuilles en délégation du Groupe prudentiel et de Pronoé Prévoyance exercent notamment des pressions sur les actifs de capital naturel que sont l'utilisation de l'eau et l'utilisation des écosystèmes terrestres. Plus particulièrement, la part des encours ayant un impact très fort sur la biodiversité porte sur l'utilisation de l'eau et l'utilisation des écosystèmes terrestres. Également, les portefeuilles en délégation sont particulièrement dépendants des services écosystémiques que sont les eaux superficielles, les eaux souterraines et la protection contre les inondations et les tempêtes (cette dernière est assurée par les effets d'abri, de tampon et d'atténuation de la végétation naturelle et plantée, tels que les mangroves, tourbières, dunes ou autres récifs⁹).

En conclusion, cette étude d'impacts et de dépendances à la biodiversité du portefeuille d'actifs cotés permet aux entités du Groupe prudentiel d'avoir un état des lieux robuste afin de poursuivre avec confiance la mise en œuvre de leur stratégie visant à aligner leurs portefeuilles avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Perspectives

Concernant les perspectives sur la gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances distinguent dans leur démarche les actifs mobiliers cotés et les actifs immobiliers :

- Pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances déploieront, à partir de 2026, une procédure relative à la réduction des impacts sur la biodiversité à travers la diminution progressive des encours sous gestion ayant un fort ou très fort impact. Il s'agit aussi de limiter les encours ayant une dépendance forte ou très forte à la biodiversité, notamment à travers les impacts identifiés dans le cadre de la réglementation CSRD, qui permettra de connaître davantage les sociétés en portefeuille ainsi que l'univers d'investissement. Par ailleurs, une étude sur les initiatives de place sur le sujet de la biodiversité sera menée en parallèle.

¹ 12% ayant un impact très fort ; 36% ayant un impact fort

² 10% ayant un impact très fort ; 32% ayant un impact fort

³ 11% ayant une dépendance très forte ; 16% ayant une dépendance forte

⁴ 12% ayant une dépendance très forte ; 16% ayant une dépendance forte

⁵ 12% ayant un impact très fort ; 30% ayant un impact fort

⁶ 6% ayant un impact très fort ; 26% ayant un impact fort

⁷ 12% ayant une dépendance très forte ; 13% ayant une dépendance forte

⁸ 13% ayant une dépendance très forte ; 11% ayant une dépendance forte

⁹ Méthodologie Biodiversité, Ethifinance

- Pour les actifs immobiliers en gestion directe, l'objectif primaire se traduit ainsi par l'étude de l'obtention d'une labélisation du siège social à compter de 2025. Des réflexions sont en cours pour évaluer quel label pourrait correspondre au mieux avec les pratiques développées. Nous étudierons des labels tels que Biodiversity Life, CIBI Label Biodiversity ou bien l'accompagnement par EFSU Nature dans le processus d'obtention d'un label. En outre, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances développeront une démarche de gestion écologique en intégrant des annexes environnementales dans leurs nouveaux contrats avec les parties prenantes clés du parc immobilier notamment pour formaliser les pratiques en termes d'utilisation de produits phytosanitaires et de produits de maintenance toxiques. À compter de 2025, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances initieront progressivement une évaluation écologique des biens immobiliers afin d'augmenter, dans la mesure du possible, la part des espaces végétalisés ou perméables.

Concernant les perspectives des actifs mobiliers en gestion déléguée, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont pour ambition de s'engager dès 2025 dans la formalisation d'une procédure relative à la réduction des impacts et dépendances sur la biodiversité notamment en phase de préinvestissement afin de questionner les sociétés de gestion sur la prise en compte des critères liés à la biodiversité. Dans le cadre du mandat de gestion, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances débiteront une réflexion avec la société de gestion partenaire sur la fixation d'un objectif quantifié en matière de réduction de son empreinte biodiversité.

8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances disposent d'une démarche qui intègre les risques ESG dans le cadre de ses investissements à travers :

- La mise en place de sa politique d'exclusion afin de se prémunir et d'atténuer certains risques en matière de durabilité, notamment les risques de transition climatique en lien avec l'exposition accrue de ses avoirs aux énergies fossiles ;
- L'utilisation d'une notation du risque ESG et du risque de controverses (avec l'utilisation d'outils de notation externes) afin de se prémunir des risques réputationnels ;
- Le déploiement de sa démarche d'engagement, et la vérification des critères ESG formalisés dans la rédaction d'une fiche d'opération. À ce titre, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances intègrent les critères ESG dans le but d'évaluer le risque de durabilité dans ses investissements. Il s'agit par ce biais de prendre en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies comme cadre de référence.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances exploitent les données et informations des prestataires ESG tels que le fournisseur de données Six Telekurs afin d'obtenir des données financières et extra-financières, le fournisseur Sustainalytics dans le cadre de l'utilisation des données publiques et le Groupe Ethifinance dans le cadre du conseil en investissement responsable.

Dans le cadre de l'amélioration de ses pratiques, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances formaliseront, à partir de 2025, l'intégration des risques de durabilité. Ce processus s'illustrera par plusieurs étapes : dans un premier temps, par la définition d'un référentiel ou d'une catégorisation des risques dans le but d'identifier et de recenser l'ensemble des risques en matière de durabilité ; puis par l'élaboration d'une cartographie pour classer les risques identifiés précédemment en priorisant les sujets en fonction de l'urgence, la gravité et l'importance de la thématique. Puis, par la définition d'une méthodologie d'analyse et de mitigation de ces risques.

Une fois le processus de risques en matière de durabilité formalisé, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances les intégreront dans le processus global de gestion des risques de l'entreprise, c'est-à-dire, par l'intégration des risques ESG dans la gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, mais également par l'intégration des risques ESG dans la cartographie globale des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.. De plus, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances communiqueront sur ces risques et sur leurs impacts financiers à travers les canaux de communication internes dans le but de transmettre les informations et données pertinentes aux organes de gouvernance concernés.

9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Méthodologie et indicateurs

Conformément à l'article 2 paragraphe III – 1, point c du décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier, les acteurs financiers mentionnés à l'article 1 doivent publier la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.

Les fonds classifiés article 8 au sens de la SFDR sont des fonds qui promeuvent des caractéristiques ESG ou qui poursuivent partiellement un objectif en matière de durabilité au sens du paragraphe 17¹ de l'article 2 de la SFDR. Les fonds classifiés Article 9 au sens de la SFDR sont des fonds qui ont pour objectif l'investissement durable au sens du paragraphe 17 de l'article 2 sur la totalité des actifs sous gestion à l'exception du cash et des dérivés de couverture.

¹ « Investissement durable »: un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saine, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Résultats

Au 31 décembre 2023, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont investi sur des fonds cotés et non cotés qui représentent en valeur de marché 25% de l'ensemble des placements mobiliers et immobiliers.

Pour la Mutuelle de Poitiers, les fonds classés aux Articles 8 et 9 du règlement Disclosure SFDR représentent 67,5% du total des fonds (pour plus de détail : cf. 1.2 Analyse de la structure des actifs de la Mutuelle de Poitiers).

Concernant Pronoé Prévoyance, les fonds classés aux Articles 8 et 9 du règlement Disclosure SFDR représentent 100% du total des fonds.

Liste des fonds Articles 8 et 9 de Pronoé Prévoyance

Règlement Disclosure SFDR	ISIN Fonds	Libellé
Article 8	FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES C
	EUROVALYS	EUROVALYS (scpi)
	FR0013412822	CM-AM MONE ISR
Article 9	LFGRANDPARIS	LF GRAND PARIS PATRIMOINE

Liste des fonds Articles 8 et 9 de Mutuelle de Poitiers Assurances

Règlement Disclosure SFDR	ISIN Fonds	Libellé
Article 8	FR0013215944	FEDERAL ETHI PATRIMOINE
	FR0010970251	FLEXIBLE ANNUEL 3DEC
	FR0013472743	GASPAL OBLIG 1-4 F
	FR0011363746	HABITAT ET HUMANISME FCP
	FR0010969311	LA FRANCAISE SUB DEBT D
	FR0013043841	LAZARD CAPITAL FI SRI PART PVD
	FR001400CC65	LAZARD CREDIT 2027 EC H EUR
	FR0012789832	LAZARD CREDIT FIZERO DURATIO C
	FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES C
	FR0010597138	LAZARD EURO CORP HI.YI.PD FCP
	FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HY
	FR0013464153	LAZARD SUSTAINABLE CR 2025 EDH
	FR0010807123	R-CO CONV CRED EURO
	FR001400BU72	R-CO TARGET 2028 IG
	FR0007496989	SHELCHER GLOBAL HIGH YIELD
	LU1585265819	TIKEHAU FUND SHORT DURATION I
	FR0010602540	GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES
	FR0000294613	LAZARD ALPHA EUROPE A
	FR0010679902	LAZARD SMALL CAPS FR R FCP
	FR0011319664	TRECENTO SANTE ISR R FCP 4
	FR0013219490	TRECENTO ROBOTIQUE I EUR E
	FR0011291657	LAZARD EU. SH. TE.
	IXO 5	IXO 5 PART A1 FPCI
	FR001400DU39	SWEN MEZZ FLEX 3 PART A FPCI
	CUBE3	CUBE INFRA FUND III B-1+ SHARE
	CUBE3B1	CUBE III B-1 SHARES
	FR0013516416	SWEN INFRA MULTI-SELECT 4
	ANDERA5	ANDERA MIDCAP 5 PART A1 SLP
	FR00140017G2	SWEN PE SELECT EUROPA 6 FPS
	LU2492492975	BNP P. EUROPEAN DEBT FUND 3
	FR0014006IF3	CIC DEBT FUND 4 FCT
	FR0014005FM7	FONDS DE FONDS OR FRANCE FPS
	FR0014005FN5	FONDS OR FRANCE FPS
	FR0013525185	REBOND TRICOLORE
FR0012901049	TIKEHAU DIRECT LENDING III SIF	
LU1163952150	TIKEHAU DIRECT LENDING V A4BIS	
LU1637321065	TIKEHAU IV SIF CLASS A2LP	
LU2178692930	TIKEHAU SENIOR LOAN II FCT	
EUROVALYS	EUROVALYS (scpi)	
Article 9	FR0013439163	LA FRANCAISE GLOBAL FLOATING
	FR0014004F68	BLUE OCEAN PART A FPS
	FR0014008N15	ZENCAP EUR SUST TRANSIT II FPS
	FR0013425485	SWEN IMPACT FUND FOR TRANSITIO
	FR0014005ZW4	SWEN IMPACT FUND FOR TRANSITION 2
	LU2252506345	TIKEHAU IMPACT LENDING C2
	EPARGNEFONC	EPARGNE FONCIERE

Perspectives

À partir de 2024, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances renforceront leur approche de durabilité en ciblant que 100% des nouveaux investissements en fonds soient classifiés en Article 8 ou article 9 selon le règlement SFDR. Aussi, un objectif chiffré sera mis en place concernant l'évolution du stock de l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances, à savoir : pour les fonds non cotés, un objectif à 50% du stock en Articles 8 et 9 à horizon 5 ans, et pour les fonds cotés, un objectif fixé à 100% du stock en Articles 8 et 9 à horizon 5 ans.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances reconnaissent l'importance d'intégrer les critères ESG tout au long de la chaîne de valeur des investissements. Ce positionnement s'accompagne d'une approche de déploiement progressive et pragmatique, priorisant l'engagement envers la transparence et la responsabilité à l'égard de leurs parties prenantes. Les évaluations initiales réalisées sur les exercices 2022 et 2023 témoignent d'une position favorable du groupe et de ses entités par rapport à leurs pairs, mais le Groupe prudentiel et ses entités restent conscients de l'importance de consolider leurs pratiques pour être en phase avec les meilleures normes du secteur.

Ces performances encourageantes confortent les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances à poursuivre leurs efforts d'amélioration continue. Les résultats des analyses volontaires menées sur ces deux derniers exercices révèlent que les ajustements requis pour atteindre les meilleures pratiques sont relativement modérés et à la portée des équipes d'investissement.

En conclusion, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'inscrivent fermement dans une dynamique d'évolution positive. Conscients de l'importance des enjeux ESG et de l'expertise en finance durable construite ces dernières années, le Groupe prudentiel et ses entités s'engagent avec confiance dans le renforcement des engagements ESG afin d'aligner leurs pratiques sur les meilleurs standards du secteur.



**Votre assureur vous connaît,
et pour vous, ça change tout !**

Siège social : Lieu-dit Bois du Fief Clairret – 86240 Ligugé

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables contre l'incendie, les accidents et les risques divers.
Entreprise privée régie par le Code des Assurances. Crédit photos : Nicolas Larsonneau